
PAR COURRIEL



Longueuil, le 16 janvier 2023

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances du Québec
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Recommandations des Producteurs de grains du Québec dans le cadre du budget 2023-2024

Monsieur le Ministre,

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'approvisionner l'ensemble des autres productions agricoles, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Parmi les aliments à base de grains du Québec, on peut compter la farine, le pain, le gruau, l'huile végétale, etc. Les grains sont aussi à la base de la préparation de bières, d'alcools forts et de tofu. Ils alimentent également la plupart des productions animales du Québec et sont aussi utilisés dans le monde industriel afin de produire des bioproduits ou de la bioénergie.

Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard de dollars, selon Statistique Canada (2020). La production de grains est le 3^e secteur agricole québécois. Les ventes de grains représentaient 11 % du total de la recette agricole en 2020. En matière de productivité, la filière des grains s'améliore, et ce, malgré l'absence de soutien suffisant des gouvernements. La production de grains du Québec est acheminée autant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux. De par son utilité pour les autres secteurs agricoles, la production de grains au Québec est à la base de toute l'agriculture québécoise.

Au fil du temps, cette production est devenue une production de haut savoir, à forte valeur ajoutée et créatrice de richesse collective, centrale sur le marché domestique et tout autant sur les marchés d'exportation, ce qui permet à l'État d'alimenter le solde de sa balance commerciale et de générer des revenus, pécunes qui permettent de créer de la richesse et de financer nos services publics.

Dans cette perspective, nous vous interpellons aujourd'hui afin de vous soumettre nos recommandations en vue du budget de 2023-2024. Nous avons comme objectif de contribuer à la mise en place de leviers économiques qui profiteront tant aux producteurs de grains qu'à l'ensemble du Québec, autant sur le plan économique qu'agroenvironnemental et sociétal.

L'enjeu premier des PGQ demeure la compétitivité des producteurs de grains québécois, tant sur la scène nationale qu'internationale. Effectivement, nous sommes préoccupés par un certain déficit de mesures concrètes qui auraient pour effet de stimuler et d'assurer la compétitivité des producteurs du Québec. Les PGQ souhaitent participer à la croissance économique du Québec, cependant le contexte actuel rend la tâche

très ardue – particulièrement en lien avec les risques économiques, agroenvironnementaux et géopolitiques liés au secteur des grains, sans compter la fragilité des chaînes d’approvisionnement. Dans le même ordre d’idées, les préoccupations sociétales, les efforts en développement durable et les changements climatiques vont continuer d’avoir un impact substantiel sur la compétitivité des producteurs de grains.

Nous estimons qu’il reste beaucoup de chemin à parcourir afin de remplir tous les besoins de l’industrie.

Nous ne pouvons omettre de rappeler qu’[une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec](#) (Étude) a été publiée en février 2021. Cette dernière, commandée par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation comparative du secteur des grains d’ici avec ses différents compétiteurs sur la scène internationale. Nous soulignons à nouveau que celle-ci est venue consolider les constats des dernières années. L’environnement global dans lequel évoluent les producteurs de grains québécois mine leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers mieux subventionnés, si rien n’est fait en termes d’investissements publics et de rétributions des efforts agroenvironnementaux et de services aux producteurs.

Dans le sillage de l’Étude, fut mis en place un groupe de travail sur la compétitivité de la production de grains du Québec entre les PGQ, le MAPAQ et la Financière agricole du Québec (FADQ) (Comité compétitivité). Depuis, nous avons eu l’occasion de tenir cinq rencontres successivement. Les quatre défis liés aux constats de l’Étude sont :

- 1- Convenir d’un projet de développement concerté en phase avec les attentes sociétales et s’assurer que l’appui de l’État soit en cohérence avec la mise en œuvre de celui-ci;
- 2- Saisir les opportunités offertes par les marchés en favorisant une diversification de l’utilisation des grains pour répondre à la demande à la fois des marchés de commodité et ceux de créneau;
- 3- Répondre aux exigences sociétales et aux enjeux d’adaptation aux changements climatiques pour un secteur des grains durable et régénérateur;
- 4- Accroître la rentabilité, la santé financière et la transférabilité des entreprises.

Nous avons constaté à nouveau que le champ d’intérêt se limite à certains éléments spécifiques de la politique bioalimentaire, le Plan d’agriculture durable 2020-2030 (PAD) – sans que rien de nouveau ne se traduise en termes de livrables dans le prochain budget. Nous sommes d’avis que les enjeux de compétitivité ne se limitent pas seulement à ces éléments et souhaitons le porter à votre attention.

Nous avons réitéré l’importance de se rencontrer de manière périodique (sur une base plus espacée), avec la présence du cabinet du ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, M. André Lamontagne; de faire le point sur les dossiers de l’heure lors des rencontres et non pas seulement ce qui était lié à la politique bioalimentaire et le PAD; d’obtenir de l’information sur la mise en œuvre de l’Initiative en productivité et plus largement d’aborder les besoins en investissements structurants; et enfin de discuter de recherche, d’approvisionnement en intrants, de commercialisation, des régions et de l’ensemble des cultures – et non limitativement celles interpellées par la politique bioalimentaire.

Dans une perspective globale, cette année fut particulièrement difficile pour les producteurs. À titre d’exemple, l’invasion de l’Ukraine par la Russie lancée le 24 février dernier est venue non seulement semer à juste titre l’indignation de tous, mais a également eu pour effet une hausse substantielle des coûts liés aux fertilisants et produits de phytoprotection. Le gouvernement fédéral a imposé de nouveaux tarifs de 35 % aux importations en provenance de Russie et de Biélorussie en guise de représailles. Fort malheureusement, ce sont les agriculteurs qui en subissent les effets collatéraux – sans compter les grandes difficultés occasionnées en regard de la disponibilité des intrants et engrais – ingrédients indispensables à la fertilisation des sols

et à l'approvisionnement alimentaire. Au Canada, la facture des sanctions russes a carrément été refilée aux producteurs, ceux-ci devant en assumer les frais, ce qui endigue considérablement la compétitivité.

Sur le plan agroenvironnemental, les conditions climatiques sont de plus en plus contraignantes et elles continueront de sévir. Nous sommes d'avis qu'il faut mettre en place une stratégie pour permettre aux producteurs de s'adapter aux répercussions provoquées par les changements climatiques, sans compter que les attentes sociétales vis-à-vis ces derniers augmentent quant à l'amélioration des pratiques culturales ainsi que la qualité et la diversité des produits. Le Plan d'agriculture durable (PAD) saisit bien ces enjeux, mais le soutien financier accordé demeure encore trop ténu et sur un horizon beaucoup trop court, et donc pas à la hauteur de ce défi dantesque.

Par ailleurs, nous soulignons que l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales du Québec (RPA), une mesure phare du PAD, a été l'objet de vives critiques et les producteurs en sont grandement insatisfaits. À titre d'exemple, les producteurs n'ont pu déposer une demande que pendant une seule journée puisque les fonds ont été épuisés rapidement. Les producteurs qui ont eu des problèmes de connexion ou qui n'étaient tout simplement pas disponibles lors de cette journée précise n'ont donc pas eu accès au programme. Certains producteurs ont aussi remarqué que les informations données variaient d'une région à l'autre, notamment en ce qui concerne les conditions d'admissibilité. Nous estimons que le programme de rétribution mériterait d'être bonifié afin de soutenir les fermes qui ont déjà commencé à mettre l'épaule à la roue pour que les producteurs n'en soient pas pénalisés au point de vue de la compétitivité.

Il faut également rappeler que l'Initiative n'intervient que sur la croissance des pratiques agroenvironnementales. Nous faisons valoir ici que de nombreux agriculteurs en ont déjà fait l'intégration à leur régie de cultures, mais ne répondent pas aux exigences de croissance du RPA et doivent obtenir une forme de reconnaissance pour leurs efforts qui ne sont pas complètement rémunérés par le marché. Enfin, nous observons que l'offre de service du RPA s'est réalisée précipitamment et a créé de l'iniquité en ce qui a trait à l'accès au financement, et que les enjeux d'adoption de pratiques agroenvironnementales durables et de résilience face aux changements climatiques sont analogues d'une région à l'autre.

Lors des récentes élections québécoises, les PGQ ont interpellé la Coalition avenir Québec (CAQ) ainsi que les principaux partis politiques en regard de nos attentes en matière de soutien économique et agroenvironnemental – dans le but d'assurer la pleine participation de leur secteur à la vitalité économique du Québec et de ses régions.

La CAQ s'est donc engagée à poursuivre les discussions avec les PGQ pour que les programmes tiennent compte des coûts et des risques inhérents à l'adoption de pratiques agroenvironnementales, dont les réalités régionales sont variées. En ce qui concerne la compétitivité du secteur, la CAQ a souligné la mise en place du groupe de travail ayant pour but de coordonner les actions du MAPAQ et de la FADQ et que l'intention demeure de bien comprendre nos enjeux et de s'assurer que les mécanismes permettent aux producteurs de « demeurer des leaders dans le secteur ».

De surcroît, la CAQ a promis l'ajout d'un montant additionnel de 50 M\$ dans l'initiative de rétribution – *Programme d'agriculture durable* (PAD), disant par le fait même reconnaître les efforts déployés par les producteurs agricoles dont le parcours agroenvironnemental est avancé. Elle s'est engagée à injecter 175 M\$ supplémentaires dans l'initiative ministérielle en productivité végétale, précisément pour bonifier son chantier sur l'autonomie alimentaire. Ultiment, il fut spécifié qu'un gouvernement reconduit de la CAQ adjoindrait à tout cela 50 M\$ supplémentaires afin d'aider la relève à acquérir des terres ou des infrastructures agricoles, ainsi qu'aider à rapprocher les jeunes et le milieu agroalimentaire par l'élargissement de l'accès au programme *L'agroalimentaire s'invite à l'école d'AgrÉcoles*.

En ce qui concerne la compétitivité du secteur, votre formation politique a souligné *la mise en place d'un groupe de travail afin de coordonner les actions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Financière agricole du Québec (FADQ) et que l'intention demeure de bien comprendre nos enjeux et de s'assurer que les mécanismes permettent aux producteurs de « demeurer des leaders dans le secteur »*. Il nous apparaît ici de manière concrète que le parti gouvernemental manifeste de l'intérêt quant au Comité compétitivité.

Nous avons fait la demande formelle à ce que le Comité compétitivité soit maintenu – sous une direction politique – et travaille conjointement avec les PGQ sur des recommandations à votre cabinet – de manière à ce que des mesures de soutien économique et agroenvironnemental concrètes (livrables) pour améliorer la compétitivité du secteur des grains apparaissent dans les colonnes du prochain budget du Québec, tout en conservant le soutien financier actuel de la filière (MAPAQ et les acteurs de la filière).

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous souhaitons une intervention de votre part dans le cadre du budget 2023-2024, précisément afin de donner suite à l'engagement de la CAQ « *de s'assurer que les mécanismes permettent aux producteurs de demeurer des leaders dans le secteur* » – et à « *poursuivre les discussions avec les Producteurs de grains du Québec (PGQ) pour que les programmes tiennent compte des coûts et des risques inhérents à l'adoption de pratiques agroenvironnementales, dont les réalités régionales sont variées* ».

Vous trouverez en pièce jointe le document contenant l'intégralité de nos recommandations dans le cadre de cet important exercice financier.

En terminant, nous faisons formellement la demande de participer aux consultations prébudgétaires. Nous souhaitons que le budget 2023-2024 du gouvernement du Québec tienne compte de nos recommandations ainsi que des mesures concrètes qui s'y retrouvent, puis sommes plus que jamais disposés à émettre nos commentaires conséquents à votre équipe. Vous pouvez être assuré de notre collaboration la plus entière pour le bien de notre industrie et de celui de l'agriculture québécoise.

Le président,



Christian Overbeek

p. j. PGQ – Recommandations dans le cadre du budget 2023-2024

Lettre des engagements de la CAQ lors des élections québécoises de 2022 (9 septembre 2022)

Lettre des engagements du PLQ lors des élections québécoises de 2022 (14 septembre 2022)

Lettre des engagements de QS lors des élections québécoises de 2022 (25 août 2022)

Lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne (14 novembre 2022)

Étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec

c. c. M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Recommandations dans le cadre du budget 2023-2024

- 1- Reconnaître les besoins spécifiques de la production de grains et les fortes attentes sociétales à son égard et en ce sens, lui accorder une large part des sommes dans les programmes en production durable, et bonification du financement de la rétribution;
- 2- De continuer à privilégier la rétribution, la recherche, le transfert et les services-conseils pour relever le défi de l'implantation active et continue de pratiques agroenvironnementales et à améliorer substantiellement la rentabilité des cultures destinées au marché de la consommation humaine;
- 3- Mettre en place un fonds de soutien afin d'aider les producteurs de grains québécois qui vivent les répercussions :
 - a) de guerres commerciales;
 - b) d'événements économiques hors de leur contrôle (grève, blocus, etc.).
- 4- De procéder à une réforme de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales d'un point de vue administratif et financier;
 - a) de verser le montant supplémentaire de 29 M\$ annoncé (aux 56 M\$ déjà versés) ainsi que les 50 M\$ prévus dans les engagements électoraux de la Coalition avenir Québec;
 - b) que les sommes remboursées par les producteurs (sur les 56 M\$) à la suite des ajustements de paiement reviennent à l'Initiative;
 - c) de bonifier les montants annuels au cours des prochaines années et de s'engager en ce sens sur une période à long terme.
- 5- De bien répondre aux besoins exprimés de la part de l'ensemble des régions du Québec, et de s'assurer que l'offre de service soit équitable pour tous;
- 6- Améliorer le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – SOS et Agri- investissement
 - a) D'actualiser la rémunération de l'exploitant selon les calculs du CECPA qui justifient une augmentation entre 12,8 % et 15,9 %;
 - b) De mettre fin aux déductions au programme ASRA qui sont liées aux sommes versées dans le cadre du programme Agri-investissement;
 - d) De rendre admissibles à l'ASRA d'autres cultures, par exemple le seigle.

- 7- Appliquer sa contrepartie provinciale sur les programmes à frais partagés du cadre agricole canadien (40 %);

- 8- En regard de l'initiative ministérielle en productivité végétale
 - a) De remettre les compteurs à zéro pour les entreprises en ayant déjà bénéficié;
 - b) De permettre un partage équitable des sommes entre les régions du Québec;
 - c) Que le choix des équipements agricoles admissibles au programme soit représentatif des besoins réels et diversifiés du secteur des grains;
 - d) De bonifier et simplifier le programme dans le contexte de l'inflation et d'y inclure notamment l'achat de machinerie usagée;
 - e) De permettre les immobilisations lorsqu'il y a démonstration que le projet est prioritaire et s'inscrit dans les objectifs du programme;
 - f) De bonifier l'aide financière pour les entreprises en production de grains de plus petite taille.